

ii.	Catégories spéciales d'infractions et de délinquants	148
iii.	Libération conditionnelle par exception	149
3.	Libération sous surveillance obligatoire	150
a.	Règles générales	150
b.	Ordonnances de maintien en détention, conditions d'hébergement et octroi unique de la libération sous surveillance obligatoire (projet de loi C-67)	151
4.	Modalités obligatoires de la mise en liberté	153
C.	Mise en liberté inconditionnelle	155

CHAPITRE IX — LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION AU CANADA DE SES ORIGINES À NOS JOURS

A.	Les origines	157
B.	Propositions de réforme et évolution depuis 1969	158
1.	Le rapport Ouimet	158
2.	Le rapport Hugessen	160
3.	Le rapport Goldenberg	162
4.	Le rapport de la Commission de réforme du droit	163
5.	Mesures législatives sur l'ordre et la sécurité publics	164
6.	Le groupe de travail Nielsen	165
7.	Les projets de loi C-67 et C-68	166
8.	La Commission canadienne sur la détermination de la peine	166
9.	La révision du droit correctionnel	167
10.	Les propositions du Solliciteur général du mois de juin 1988	167

CHAPITRE X — LA MISE EN LIBERTÉ

A.	Compétence des commissions de libération conditionnelle	169
1.	La Commission nationale des libérations conditionnelles	169
a.	Organisation	169
b.	Composition	169
2.	Commissions provinciales de libération conditionnelle	170
B.	Processus fédéraux de mise en liberté et de cessation	170
1.	Obligations de la Commission nationale des libérations conditionnelles	170
2.	Obligations du Service correctionnel du Canada	171
a.	Programmes	171
b.	Préparation du dossier	172
c.	Surveillance des détenus mis en liberté	172
3.	Étude du dossier par la Commission nationale des libérations conditionnelles	172
4.	Audience	172
5.	Prise de décision	173
a.	Critères et évaluation du risque	173
i.	Évaluations psychiatriques et psychologiques	177
ii.	Évaluation du risque	178
b.	Vote	179
c.	Suspension ou révocation de la mise en liberté sous condition	180